



SOMMAIRE

LE GROUPE SIEDS 2023 EN BREF ... page 4

LES FAITS MARQUANTS 2023 page 6

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE page 10

LES INSTANCES
DU SIEDS page 12

_

LE PATRIMOINE
DE LA CONCESSION page 16

_

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2023 page 18

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE page 22

L'ÉLECTRICITÉ page 24

_

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC page 26

LES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET DÉCARBONÉES page 27

_

LA RÉNOVATION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS page 29

_

L'AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE page 33

_

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE D'INTÉRÊT LOCAL page 36

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT page 39

LES ACTIONS RSO DU SIEDS page 42

_

ANNEXES page 44

_

2023, L'ANNÉE DES 100 ANS DU SIEDS



e 10 décembre 2023, le SIEDS a fêté un siècle d'existence. Cent années pendant lesquelles il a été un remarquable outil de solidarité entre les communes des Deux-Sèvres.

Autorité organisatrice du service public de l'électricité du département, le Syndicat a rempli son objectif premier : distribuer l'énergie électrique dans chaque commune rurale du département, quels que soient sa taille ou son éloignement, apportant ainsi confort et modernité dans chaque foyer. Puis, au fil du temps, les élus qui ont guidé le SIEDS ont toujours veillé à ce que le service public soit rendu équitablement sur l'ensemble du territoire, en assurant un équilibre financier qui permet de fonctionner en toute indépendance et de réinvestir en permanence sur le réseau.

Notre syndicat a largement démontré sa capacité à réagir aux multiples évolutions législatives qui ont émaillé l'histoire de l'électricité en France et dans le cadre européen. Tous ces changements ont supposé une grande capacité d'adaptation des structures, et des qualités d'anticipation.

Ainsi, le SIEDS s'est imposé comme un des premiers opérateurs et aménageurs du département, participant largement à la dynamique économique et au confort de vie en Deux-Sèvres.

Le SIEDS est aussi le relais naturel des politiques énergétiques nationales, notamment en matière de production d'énergies renouvelables, de décentralisation de la production, d'autoconsommation et de rénovation énergétique, domaines dans lesquels il a anticipé, depuis vingt ans, par ses choix politiques forts. Il peut ainsi bonifier les actions de l'État à destination des collectivités, pour mieux décupler leur capacité à agir.

Il est prêt à prendre part aux grandes innovations et évolutions sociétales de notre XXI^e siècle – réseaux intelligents, mix énergétique, nouvelles mobilités, électricité verte, biogaz, hydrogène – en favorisant l'évolution de ses métiers.

Perpétuant l'esprit d'un modèle centenaire (solidarité sur tout le département, qualité de service, robustesse de l'investissement, écoute, appui et conseil aux collectivités), si singulier dans le paysage français, le Groupe SIEDS s'affirme comme un acteur local et départemental majeur, fier de son histoire, parfaitement intégré dans un paysage de l'énergie national et supranational. C'est ce paradoxe qui fait toute sa force.

Roland MOTARD

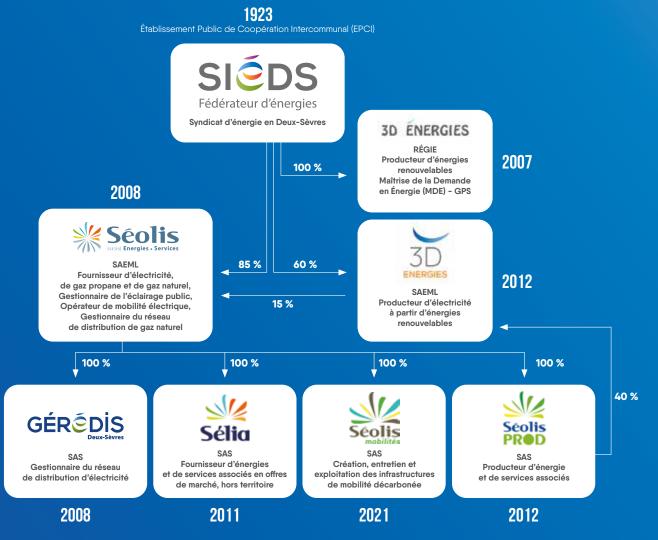
Président du SIEDS

Directeur de publication : Roland MOTARD / Rédaction en chef : Magdalena ARNAUD / Comité de rédaction : Patricia CARAMIGEAS, Cathy TEXIER, Mathilde GRIETTE, Sandrine JOURDAN, Stephen DONYO, Angélique GARET Crédit photos : Alex GIRAUD photographe, SÉOLIS, SIEDS, GÉRÉDIS / Conception graphique : Wan! / Impression : Prevost BBV Tirage : 350 exemplaires / Magazine édité par le SIEDS / 14 rue Notre-Dame - CS 98803 - 79028 NIORT Cedex N° de SIRET : 200 091 049 00011 / L'énergie est notre avenir, économisons-la !

LE GROUPE SIEDS 2023 EN BREF...

Créé en 1923, il y a 100 ans, le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) est un établissement public de coopération intercommunale chargé de l'organisation du service public de la distribution de l'énergie électrique, dont les missions se sont diversifiées au fil des ans pour répondre aux nombreux défis de la transition énergétique.

Détenteur des réseaux d'électricité basse et moyenne tension des Deux-Sèvres, le Groupe SIEDS est parfaitement équipé pour produire sa propre électricité, nouer de nouveaux partenariats régionaux et nationaux, guider ses adhérents et, plus largement, accompagner la population des Deux-Sèvres vers une plus grande sobriété énergétique.



FICHE D'IDENTITÉ **DU SIEDS**

(AU 31/12/2023)

COMPÉTENCES & ACTIVITÉS DU SIEDS

Le SIEDS exerce plusieurs compétences et missions en matière d'énergies pour le compte des communes et intercommunalités membres :

- Électricité
- Réseaux de communication
- Contrôle de concession
- Infrastructures de charges
- Éclairage publicSystème d'Information Géographique d'intérêt local (SIGil)

• Activités complémentaires :

- > Coordonnateur de maîtrise d'ouvrage
- > Coordonnateur de groupements de commandes



GOUVERNANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 风风风 256 COMMUNES **REPRÉSENTANTS** TITULAIRES/SUPPLÉANTS **REPRÉSENTANTS**





LES FAITS MARQUANTS 2023



Signature de la convention « Nature et Transitions » 13 janvier Signature de la convention « Nature et Transitions » entre le SIEDS, GÉRÉDIS, SÉOLIS, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE). Vendredi 13 janvier 2023, Roland MOTARD, Président du SIEDS, Jean WORMS, Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Magalie MIGAUD, représentante de Deux-Sèvres Nature Environnement, ont signé la convention de partenariat « Projet Nature et Transitions ». Cette signature confirme l'implication du Groupe SIEDS en tant qu'acteur local de proximité, en faveur d'une exploitation et d'une intégration des ouvrages respectueuses de l'environnement et de la biodiversité. Ce partenariat est effectué dans le cadre de l'appel à projets « Nature et Transitions » lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine dans lequel le Groupe SIEDS s'engage à réduire l'impact de ses pratiques et de ses infrastructures sur la biodiversité.







Les Assises de la Transition Énergétique - BORDEAUX 24 mai

Le Président du SIEDS, Roland MOTARD, était présent avec ses homologues du TENAQ (Territoire d'Énergies Nouvelle-Aquitaine) et la FNCCR aux Assises de la Transition Énergétique à Bordeaux.

Ils ont signé la convention de partenariat « Néo Terra » 2023-2025 avec la Région Nouvelle-Aquitaine, en présence de Guillaume RIOU, Vice-président de la Région et de Xavier PINTAT, Président de la FNCCR. Au cours de cette journée, la charte du Réseau Témob, 1er réseau régional de stations 100% renouvelables et locales, a été signée par l'ensemble des partenaires du réseau.

Le Président du SIEDS est intervenu à cette occasion pour partager son expérience sur l'ouverture de 3 stations BioGNV dans les Deux-Sèvres.

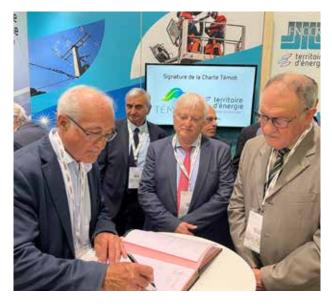




Table ronde BIOGNV THOUARS 8 juin

Dans le cadre de l'ouverture de la Station BioGNV du Thouarsais, le SIEDS, Séolis Mobilités et la Communauté de communes du Thouarsais organisaient une table ronde bioGNV à la station T, à Thouars.

Congrès des Collectivités BRESSUIRE 16 juin

Depuis la première édition, le SIEDS est partenaire de cet évènement qui est organisé par l'Association des Maires des Deux-Sèvres (ADM79).







Cette année, notre stand était aux couleurs des 100 ans.
Le SIEDS animait également une table ronde en partenariat avec les services de l'État sur la thématique : « Quand l'État et votre syndicat d'Énergie s'unissent en faveur de la transition énergétique ».

Inauguration de la centrale solaire COULONGES-THOUARSAIS 9 octobre

C'est sous un ciel sans nuage que le SIEDS, Séolis PROD, URBASOLAR et le SMITED 79 ont inauguré le 9 octobre la centrale photovoltaïque de Seur La Loge. A Coulonges-Thouarsais, le centre de traitement des déchets résiduels de La Loge a été en partie couvert de panneaux solaires. Le parc solaire de 5 MWc de puissance produira chaque année plus de 5 900 MWh soit l'équivalent de la consommation électrique d'environ 2 700 personnes. Ce parc répond aux enjeux de transition énergétique du territoire et fait suite à la coopération débutée il y a 14 ans entre le SMITED et 3D ENERGIES, avec une centrale de production d'électricité sur ce même site permettant de valoriser le biogaz de décharge pour la production d'énergie.



Conférence entreprises sur le cadastre solaire COURS 31 mai

Cet événement organisé en collaboration avec SÉOLIS PROD et SÉLIA sur sollicitation de la Communauté de Communes de Val de Gâtine était à destination des entreprises industrielles, artisanales, agricoles et de services du territoire Val de Gâtine.

L'objectif était de présenter :

- · Le cadastre solaire des Deux-Sèvres
- · Les offres ombrières et photovoltaïques mobiles
- · Les toitures photovoltaïques
- Les projets d'autoconsommation





Assemblées générales des territoires du 3 au 16 octobre

Le SIEDS a organisé ses assemblées générales des territoires à destination des décideurs locaux (délégués du SIEDS, communes, intercommunalités, etc.) et de leurs agents (secrétaires de mairie, techniciens, etc.). Elles se sont déroulées dans huit communes du département (Ardin, Échiré, Pamproux, Périgné, La Ferrière-en-Parthenay, Louzy, Assais-les-Jumeaux, Courlay). Construites autour de la thématique « Transition énergétique », ces assemblées générales ont permis d'informer l'ensemble des participants sur les moyens d'action, les enjeux et perspectives relatifs à la transition énergétique.

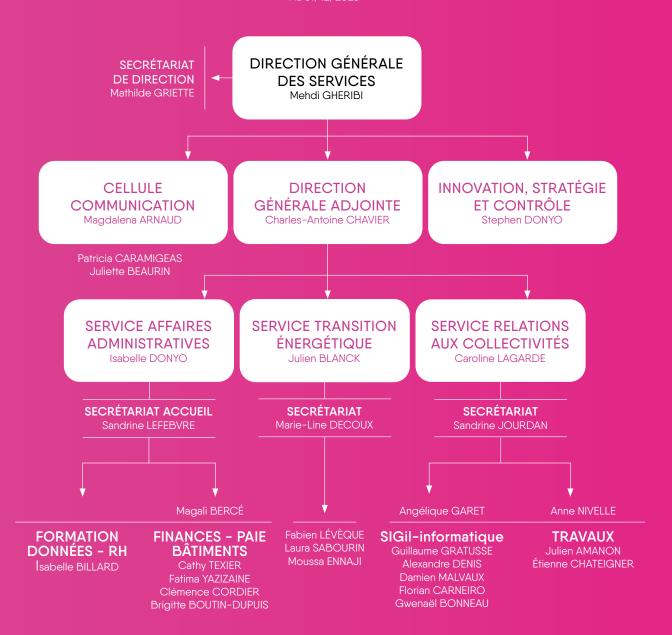
Inauguration station BioGNV THOUARS 18 décembre

Première des 3 stations BioGNV construites en Deux-Sèvres par Séolis Mobilités et Evergaz, la station BioGNV du Thouarsais a été mise en service le 4 septembre 2023 et inaugurée le 18 décembre en présence d'une soixantaine de personnes. Située dans la zone de la Motte-des-Justices à Thouars, au cœur d'une zone économique, cette station offre une alternative décarbonée, le biométhane, aux véhicules lourds comme pour le transport de voyageurs, le transport de marchandises, la collecte des déchets... Ouverte 24h/24 et 365 jours/an, elle pourra également accueillir le grand public grâce à un système de paiement par carte bancaire.



ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Au 31/12/2023



LES SERVICES DU SIEDS SONT INSTALLÉS AU 14 RUE NOTRE-DAME À NIORT SOUS LA DIRECTION DE MEHDI GHERIBI. DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES (DGS).

LE SYNDICAT COMPTABILISE

AU 31 DÉCEMBRE 2023

31 AGENTS

Ceux-ci dépendent du statut de la fonction publique territoriale, au même titre que les agents des communes ou des intercommunalités.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE





SUR LA TOTALITÉ DES AGENTS

14 LA FILIÈRE ADMINISTRATIVE 17 LA FILIÈRE TECHNIQUE

RÉPARTITION HOMME-FEMME



18 emmes

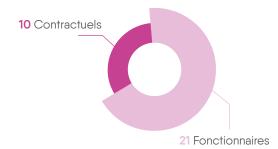


13 Hommes

MOYENNE D'ÂGE
41,5 ANS

STATUT DU PERSONNEL

La grande majorité de ces agents sont fonctionnaires



UN NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES SERVICES

Après 10 années en tant que Directeur Général des Services (DGS), Philippe BATOT quitte le SIEDS pour une retraite bien méritée. Il a su fédérer les équipes grâce à ses valeurs et sa personnalité marquante. Sa maîtrise du métier, ses connaissances du monde de l'énergie et son savoir-faire marqueront l'histoire du SIEDS et de ses entreprises. Sa simplicité et la pertinence de ses choix ont placé le Syndicat sur le chemin de la réussite et de l'innovation permanente. Nous le remercions pour ces 10 années de collaboration et lui souhaitons une bonne retraite. En ce début d'année 2023, nous accueillons Mehdi GHERIBI à sa succession. Il prend ses nouvelles fonctions de DGS après 14 années passées dans le Groupe SÉOLIS en tant que Directeur travaux réseaux et postes sources, Directeur commercial, puis Directeur général adjoint.



LES INSTANCES DU SIEDS

LES COMITÉS SYNDICAUX

Depuis le 19 octobre 2020, le Comité Syndical est composé de 36 délégués de communes, ce qui représente les 2/3 du Comité Syndical. Le 1/3 restant est représenté par les 18 délégués issus des intercommunalités (1 délégué pour 25 000 habitants nommé en Conseil communautaire). Selon les termes du règlement intérieur, « le CS règle par ses délibérations les affaires relevant de la compétence du SIEDS ».

Les membres du Comité Syndical se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2023.



LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
	Adhésion au Comité Régional de l'Énergie
	Proposition d'un nouveau membre au Conseil de Surveillance de SEOLIS
	Modalités de publicité des actes administratifs
20 FÉVRIER	Régie 3D ÉNERGIES : modification des statuts et remontée pour l'année 2022
	Adhésions aux organismes extérieurs 2023 : complément et modification
	Débat d'orientation budgétaire 2023
	Conventions : financement des prestations PCRS et partenariat entre le TENAQ et Région Nouvelle-Aquitaine
	Passation de l'accord-cadre de fourniture d'électricité 2024-2027
	Création d'un comité stratégique pour l'achat d'électricité
	Charte du réseau TEMOB
27 MARS	Adoption du compte financier unique 2022 et reprise des résultats 2022
	Création de programmes : accompagnement des projets structurants 2023, accompagnement EPCI 2023, action à gain rapide 2023, audit énergétique 2023, branchement événementiel 2023, branchement long 2023, développement gaz 2023, éclairage public 2023, effacement, innovation 2023, mobilité durable et électrique IRVE 2023, opérations coordonnées 2023, projet de mandat communal 2023, raccordement 2023, renforcement 2023, reprise de la concession de la Crèche, sécurisation 2023, soutien aux activités du groupe 2023
	Diminution de l'opération ENR
	Adoption du budget primitif 2023 du SIEDS
	Clôtures des programmes : effacement 2019 et sécurisation relance 2021
	Convention de partenariat relative à l'élaboration du plan climat-air-énergie territorial et de l'évaluation environnementale stratégique de la Communauté de Communes Mellois-en-Poitou
15 MAI	Accord donné à la SAEML 3D ÉNERGIES pour rentrer au capital de la Société d'économie mixte «SOELIA»
	Modification du programme d'actions à gain rapide

	Adoption d'une nouvelle consultation pour l'accord-cadre pour la fourniture d'électricité 2024-2027
	Contribution exceptionnelle pour le Syndicat des Energies Renouvelables (SER) suite à la campagne de communication grand public
	Rapports annuels des délégataires de service public : EDF, ÉNÉDIS, GÉRÉDIS Deux-Sèvres, GrDF, SÉOLIS
	Rapports d'activités : Régie et SAEML 3D ÉNERGIES
26 JUIN	Conventions de partenariat : iD79, recherches et développement avec GÉRÉDIS
	Validation APS réhabilitation bâtiment Joule
	Création du programme FACE Intempéries 2023 et modification de l'enveloppe du programme éclairage public 2023
	Adoption de la décision modificative n°1 du budget principal 2023
	Prolongation du délai de l'appel à projets autoconsommation
	Candidature à l'appel à manifestation d'intérêt Chêne
	Augmentation du nombre de Vice-présidents
	Élections : nouveau membre du Bureau Syndical, 3 ^{ème} , 5 ^{ème} Vice-président
	Avant-projet définitif bâtiment Joule
	Ajustement des programmes : sécurisation et renforcement 2023
2 OCTOBRE	Modification de l'enveloppe des programmes : éclairage public et mandat communal 2023
	Clôtures des programmes : mandat communal, sécurisation 2020
	Convention de partenariat SIEDS-SÉOLIS et GÉRÉDIS pour Nature et Transitions
	Concession de la Crèche : accord de méthode pour le transfert de la gestion de la distribution d'électricité
	Décision modificative n°2 du budget principal 2023
	Communication du rapport d'observations de la CRC Nouvelle-Aquitaine
	Clôture du programme renforcement 2020
	Création des programmes : CAS FACé enfouissement complément et innovation Maestro 2023
	Contribution au financement d'une opération de raccordement en réseau de distribution de gaz naturel
4 DÉCEMBRE	Conventions de rattachement d'ouvrage gaz : Melle, Nanteuil, Ste Eanne, Villefollet
4 DECEMBRE	Accord donné à la SAEML 3D ENERGIES pour rentrer au capital de Terra Energies
	SÉOLIS : avance en compte courant d'associés
	Décision modificative n°3 du budget principal 2023
	Autorisation d'exécuter des investissements en 2024
	Adhésions 2024 à des organismes extérieurs

LES BUREAUX SYNDICAUX



Les décisions du Comité Syndical sont préparées au sein du Bureau Syndical regroupant autour du Président et des Vice-présidents des membres élus parmi les délégués. Le Bureau dispose également de délégations d'attribution.

NOUVEAU BUREAU SYNDICAL DU SIEDS DEPUIS OCTOBRE 2023

Le décès soudain d'Alain GABILLY en juillet 2022 avait entraîné une vacance de siège au sein du Comité Syndical, du bureau Syndical ainsi qu'à la présidence de la commission Communication. Le Président avait souhaité durant quelques mois suspendre son remplacement en reprenant provisoirement la présidence de la commission Communication.

Dès l'été 2023, il a été décidé d'engager : son remplacement au sein du Comité Syndical en élisant Dominique SIX le 14 juin comme nouveau délégué du Conseil de Territoire d'énergie du Niortais et Claude BOISSON le 2 octobre comme 3^{eme} Vice-président.

Lors de ce même Comité Syndical d'octobre, nous avons également intégré (suite à une observation de la chambre régionale des comptes) la création d'une nouvelle commission Contrôle Finances, ce qui a entraîné la création d'un 5ème poste de Viceprésident. C'est Mme Frédérique BINET qui a été élue à ce poste.

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

LE BUREAU SYNDICAL

- Prépare les décisions du Comité Syndical et par délégation, prend les décisions les plus opérationnelles.
- Coordonne les actes de gestion courante.
- Travaille en commissions.



LE PRÉSIDENT
Roland MOTARD

LES VICE-PRÉSIDENTS



1er Vice-Président :
François DELAIRE
Président de la commission
« Relations aux collectivités »



Jacques BILLY
Président de la commission
« Contrôle Finances »



Claude BOISSON
Président de la commission
« Communication »



4^{ème} Vice-Présidente :
Claire PAULIC
Présidente de la commission
« Transition énergétique »



5ème **Vice-Présidente : Frédérique BINET**Présidente de la commission « Concessions et Innovation »

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



Jean-Michel BEAUDIC



Dominique BROUARD



Pierre-Emmanuel DESSEVRES



Daniel JOLLIT



Dominique MÉEN



Philippe MOUILLER



Michel PAILLEY

Les membres du Bureau Syndical se sont réunis 6 fois au cours de l'année 2023.

LES GRANDES DÉCISIONS

DATE	SUJET
	Projet de vente de l'ilot Notre-Dame
30 janvier	Restructuration des services du SIEDS
	Suppressions de postes
	RIA : participation de l'employeur aux frais de fonctionnement
	Demandes de dérogation pour le programme Mandat communal 2023
	Demandes de dérogation pour le programme à gain rapide (PAGR)
13 mars	Partenariat au Congrès des Maires des Deux-Sèvres 2023
is mars	Demandes de dérogation : Programme Mandat communal 2023 / Programme Éclairage public 2023
	Création d'un poste d'adjoint administratif de 2ème classe (avancement de grade)
	Création d'un emploi non permanent d'ingénieur chargé de l'autoconsommation dans le cadre d'un contrat de projet
24 avril	Adhésion au service « accompagnement à la gestion des archives » proposé par le CDG79
	Mandat pour vente logement de fonction
	Demandes de dérogation programme Mandat communal 2023
5 juin	Demandes de dérogation au programme Mandat communal 2023
	Mandat spécial pour Rencontres Nationales des ELD
	Mise à disposition de places de parking à titre gracieux pour l'association « Roulez jeunesse »
	Maison rue Corneille : mandat de vente ou de location
18 septembre	Demandes de dérogation au programme Mandat communal 2023
	Demandes de dérogation au programme Éclairage Public 2023
	Programme Projet structurant EPCI : travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité dans le cadre du projet de pistes cyclables porté par la communauté de communes du Thouarsais
	Modification de la délibération de la vente de l'ilot rue Notre-Dame
	Convention de location SIEDS / CAN pour le 10-12-14 rue Notre-Dame
	Location 2024 pour l'ONACVG 79 du 78 rue Saint-Jean
20 novembre	Révision des documents RH à compter du 1 ^{er} janvier 2024 : • Journée solidarité • Accord gestion du temps de travail • Charte de télétravail • Compte épargne temps
	Frais de déplacement temporaire pour mission pour 2024
	Contrat groupe d'assurance des risques statutaires : habilitation au Centre de Gestion de la FPT des Deux-Sèvres pour participation à la mise en concurrence
	Demandes de travaux spécifiques

LES COMMISSIONS

Les membres du Bureau Syndical et quelques délégués participent à des commissions d'échange et de travail qui proposent au Bureau et au Comité Syndical des actions et des orientations stratégiques.

NOMBRE DE COMMISSIONS EN 2023

Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	3 Communication	7 Concession et Innovation	5 Relations aux Collectivités	5 Transition Énergétique	Nouvelle Commission Contrôle Finances (créée en octobre 2023)
---	--------------------	-----------------------------------	--	---------------------------------------	---

LE PATRIMOINE DE LA CONCESSION

LE CONTRÔLE, MISSION PREMIÈRE DU SIEDS



FRÉDÉRIQUE BINET

Présidente de la commission Concessions et Innovation

Inscrit dans les compétences obligatoires du SIEDS, le contrôle du service public délégué aux concessionnaires consiste à suivre et évaluer les activités déléguées à GÉRÉDIS, ÉNÉDIS, SÉOLIS et GRDF dans le cadre du contrat de concession. L'objectif est de vérifier entre autres que les moyens et investissements répondent aux enjeux de qualité et de sécurité des réseaux d'électricité et de gaz.

CONCESSIONS ÉLECTRICITÉ



distribue l'électricité sur **95 %** du territoire des Deux-Sèvres.

256

communes desservies

17 postes sources



165 693 points de livraison

1.8 TWh d'électricité distribuée



14 946 km de lignes électriques

9 555 postes de distribution HTA/BT

Réseau Moyenne Tension (HTA)	En km au 31/12/2023
HTA TOTAL	9 214
Aérien	5 521
Souterrain	3 693

Réseau Basse Tension (BT)	En km au 31/12/2023
BT TOTAL	5 728
Aérien	3 262
Souterrain	2 466

Déploiement terminé En cours de déploiement Déploiement à venir

DÉPLOIEMENT LYNKY

Avancée du déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS à fin 2023.

50 % du déploiement

Près de 80 000 compteurs posés (sur 170 000 compteurs)



3 444 concentrateurs posés soit 37.2 %

- 191 réclamations liées à Linky (hors refus)
- 308 dépannages liés à Linky soit 0.88 % des compteurs posés

LA QUALITÉ DE L'ÉNERGIE

Le Critère B est un indicateur qualitatif correspondant au temps moyen de coupure (en minutes) subi par un client alimenté en basse tension. Il se décline en durée moyenne des coupures annuelles (par usager, en minutes). En 2023, le critère B, toutes causes confondues, s'établit à 58,34 minutes pour GEREDIS (contre 72,9 minutes au niveau national).

La qualité de l'énergie	2020	2021	2022	2023
Critère B BT (min)	48,21	54,22	45,07	58,34
Travaux	20,10	25,23	21,54	22,41
Incidents	28,11	28,99	23,54	35,93

RÉSEAU





Électricité réseaux délégués à ÉNÉDIS au 31 décembre 2023

12 communes ont transféré leur compétence électricité au SIEDS

20 011 points de livraison

547 km de lignes électriques

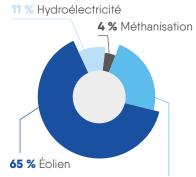
LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le Groupe SIEDS possède 289 centrales de production soit une production totale en 2023 de 309 GWh

Production d'énergie en 2023 :

- > 200 GWh pour l'éolien
- > 64 GWh pour le photovoltaïque
- > 34 GWh pour l'hydraulique
- > 11 GWh pour la méthanisation et la cogénération

PARTS DANS LE MIX ÉNERGÉTIQUE (PRODUCTION 2023)



21 % Photovoltaïque

	Transfert de la compétence au SIEDS	Points de livraison	Réseau Basse Tension (BT) en km	Réseau Moyenne Tension (HTA) en Km	Critère B BT (min)
Sauzé-Vaussais	13/11/2018	825	18	17	56,9
La Crèche	10/10/2019		Données non tran	smises par Énédis	
Thouars	19/12/2019	6 535	94	63	25,1
Airvault	24/09/2020	1460	38	22	47,7
Celles-sur-Belle	23/06/2021	824	16	15	3,8
Saint-Maixent-l'Ecole	29/06/2021	2 724	31	17	9,7
Coulonges-sur-l'Autize	08/09/2021	907	17	10	5,3
Limalonges	27/02/2022	221	7	30	0,0
La Mothe-St-Héray	05/04/2022	790	16	12	113,3
Val de Mignon	24/10/2022		Données non tran	smises par Énédis	
Bressuire	23/06/2021	4 359	47	23	21,9
Chef-Boutonne	14/11/2022	1366	33	21	32,8



CONCESSIONS GAZ

Réseau	Nombre de communes	Nombre de clients	Quantités de gaz acheminées (GWh)	Longueur réseaux (km)
Séolis SIDS Energies - Services	114	350	247	114
GRDF	4	1747	25,68	60,61

LES INFORMATIONS FINANCIÈRES 2023

Données issues du Compte Financier Unique (CFU) 2023



JACQUES BILLY
Président de la commission
Contrôle Finances

Les finances saines du SIEDS sont un levier essentiel d'accompagnement des collectivités dans un contexte de crise. Cela a permis de soutenir la hausse des investissements en matière de soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics, de l'éclairage public et de projets d'autoconsommation.

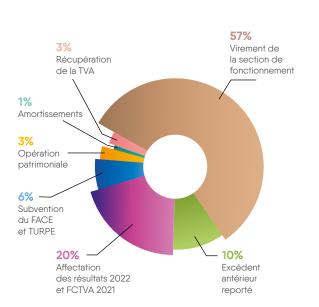
L'objectif du SIEDS est d'offrir aux communes et aux EPCI un service public de l'énergie efficace et de qualité. Plus de 20 millions d'euros sont investis dans des programmes de travaux sur les réseaux d'électricité, d'éclairage public et dans le déploiement d'un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques. En parallèle de ses missions historiques, il développe des programmes d'actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique pour soutenir les collectivités.

D'OÙ VIENT L'ARGENT?

Le Comité Syndical a seul la compétence pour délibérer sur les orientations budgétaires, le budget primitif, les décisions modificatives, le compte de gestion et le compte administratif.

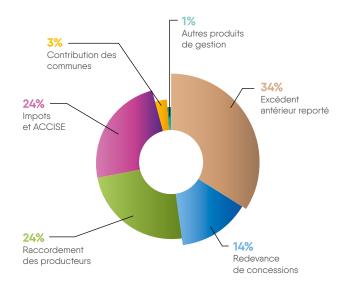
RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total: 74 588 718,10 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Total: **35 316 098,80 €**





RÈGLES DU BUDGET

LES RÈGLES SONT LES MÊMES OUE CELLES D'UNE COMMUNE

Débat d'orientations budgétaires 2 mois au plus avant le vote du Budget Primitif

Vote :

- Budget primitif avant le 15/04/N.
- Compte Financier Unique (CFU) avant le 30/06/N
- Décision(s) modificative(s) toute l'année selon les besoins

LES RECETTES PROVIENNENT ESSENTIELLEMENT :

SUBVENTIONS FACÉ

Les ressources du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACÉ) sont alimentées par la contribution annuelle des gestionnaires de réseau de distribution, en fonction des kilowattheures distribués en basse tension. Ce fonds contribue à financer les travaux de renforcement, de sécurisation et de dissimulation des réseaux.

REDEVANCE DE CONCESSION

Dans le cadre du cahier des charges de concession, GÉRÉDIS, GRDF, SÉOLIS, ENEDIS versent au SIEDS, propriétaire des réseaux, une redevance représentative de la contre-valeur annuelle des investissements mis à disposition du concessionnaire.

CONTRIBUTION SYNDICALE DES COMMUNES

Il s'agit de la part financée pour travaux de raccordement et d'effacement des réseaux.

ACCISE

Anciennement TCCFE = Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité puis TICFE = Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité collectée par le SIEDS auprès des fournisseurs d'énergies désormais collectée directement par l'État puis reversée au SIEDS.

RÉFORME DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

La loi du 29 décembre 2020 de finances a réformé le régime de taxation de l'électricité.

A compter de janvier 2023, le dispositif prévoyait le regroupement de l'ensemble des 3 taxes sur l'électricité:

- la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE).
- la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TDCFE)
- la contribution au service public d'électricité (CSPE) parfois nommée taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE).

Cette réforme poursuit plusieurs objectifs : simplifier le dispositif existant, se mettre en conformité avec le droit européen et harmoniser, sur la valeur haute, l'ensemble des taxes locales sur l'électricité.

Un taux unique a été fixé au plan national et les taxes seront versées par les fournisseurs d'électricité directement aux services fiscaux de l'État (DGFIP), à charge pour ces derniers de reverser ensuite aux collectivités ou à l'autorité organisatrice (AODE) et aux conseils départementaux la part qui leur revient.

LES PRINCIPALES DÉPENSES DU SIEDS

- Les travaux SIEDS en lien avec les compétences exercées en tant qu'autorité organisatrice de la Distribution d'Électricité ou sur les Infrastructures de Recharges de Véhicules Électriques...
- Les aides versées aux membres dans différents domaines énergétiques (éclairage public, rénovation énergétique des bâtiments publics, autoconsommation...)
- Les restes à réaliser qui sont des travaux engagés mais non payés.
- Les charges générales (achats et services extérieurs).
- · Les dépenses de personnel.
- Le reversement de l'accise à certaines communes. Celles-ci ne bénéficient pas des mêmes niveaux d'aides que les autres communes du département.



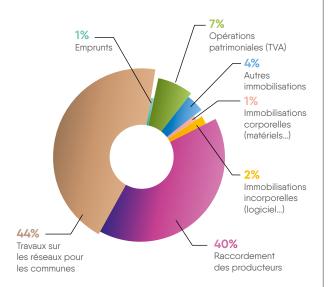
74% du budget

est consacré aux investissements et est injecté dans l'économie locale, sur le territoire des Deux-Sèvres, par le biais de subventions aux adhérents (éclairage public, rénovation énergétique de bâtiments publics, autoconsommation...) ou par le biais de travaux sur les réseaux d'électricité, de gaz ou sur les infrastructures de recharge de véhicules électriques.

OÙ VA L'ARGENT?

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Total: 33 065 570,66 €

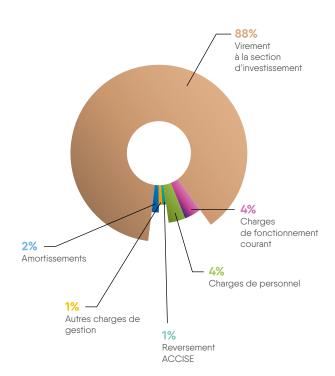


FCTVA : Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée

TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total: 48 678 150,93 €

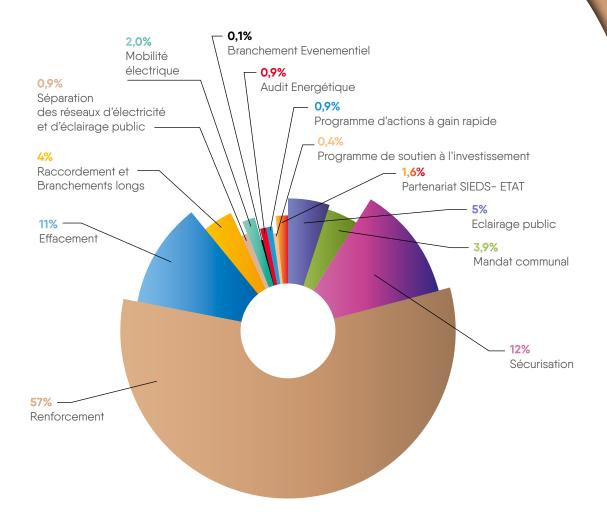


ZOOM SUR LES TRAVAUX ET LES AIDES DÉDIÉES AUX MEMBRES

(Travaux payés en 2023)

Montant total (sans HTA):

14 765 727,87 €



Le montant des raccordements des producteurs HTA s'élève à 13 457 909,93 €.

Ces travaux s'équilibrent en recettes et en dépenses.

Zoom sur les travaux et les aides dédiées aux membres, issus du CFU 2023

Eclairage public	749 065,36 €
Mandat communal	578 011,10 €
Sécurisation	1759 479,35 €
Renforcement	8 405 117,12 €
Effacement	1 666 434,49 €
Raccordement et Branchements longs	612 021,85 €
Séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public	c 136 529,66 €
Mobilité électrique	289 016,40 €
Branchement événementiel	9 031,20 €
Audit Energétique	126 348,00 €
Programme à actions rapides	135 040,74 €
Programme de soutien à l'investissement	66 333,00 €
Partenariat SIEDS/ÉTAT	233 299,60 €

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

En moins d'une décennie. le syndicat a profondément évolué, intégrant tout un champ de compétences nouvelles au service des collectivités. essentiellement dans le domaine de la transition énergétique. Pour répondre à l'urgence de la crise énergétique, le SIEDS a défini des programmes d'aides audacieux pour accompagner et soutenir les projets des communes et des intercommunalités dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Une mission ambitieuse pour notre syndicat et un cap donné pour les années à venir!

MUTUALISATION ET COOPÉRATION, LE PARTENARIAT GAGNANT POUR LES COLLECTIVITÉS

UN PARTENARIAT RENFORCÉ SIEDS/ETAT - FONDS VERT

Le partenariat avec les services de la Préfecture se renforce pour faire converger les actions du SIEDS et de l'Etat en faveur de la transition énergétique. Depuis la création du dispositif « Fonds Vert » de l'Etat, les services préfectoraux des Deux-Sèvres partagent avec le SIEDS les dossiers de demande de subvention des projets des collectivités locales pour une complémentarité des aides.

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CFF)

Les certificats d'économies d'énergie ou certificats blancs sont une mesure politique visant à encourager les économies d'énergie. Les fournisseurs d'énergie sont des acteurs obligés soumis à des obligations d'économies d'énergie et,



subséquemment, devant mettre en place ou contribuer à la mise en place d'actions favorisant les économies d'énergie. D'autres acteurs non soumis à obligations d'économies d'énergie mais ayant réalisé des opérations d'économies d'énergie sur leur patrimoine sans bénéficier de revenus directs ont été désignés comme éligibles. Le SIEDS est donc éligible au dispositif des CEE.

Pour l'année 2023, le Pôle national des certificats d'économies d'énergie a émis la décision de délivrance N°CL110123STAS200091049A0 pour un nombre total CEE arrêté à 4 030 620 kWh cumac pour le SIEDS.

Enfin, SÉOLIS étant directement concerné par le dispositif en tant qu'acteur obligé, les CEE valorisés de l'année 2023 ont donc fait l'objet d'une transaction N°35000 d'une quantité de 4 030 620 kWh cumac classique à un prix unitaire de 0,7 centimes par kWh cumac, soit un montant total de 28 214,34 € HT.

	CCE VALORISÉE EN 2023
Volume	4 030 620 kWh cumac
Prix de vente	0,7 centimes par kWh cumac
Montant de la vente	28 214,34 Euros HT

QUELQUES INAUGURATIONS

TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE MAULÉON - 10 JUIN

Dans le cadre de cette inauguration, la commune a bénéficié du programme mandat communal pour le renouvellement de l'éclairage public de ce nouveau terrain synthétique. La commune de Mauléon a ainsi bénéficié d'une subvention du SIEDS de 30 000 € HT sur un montant total de 94 000 € HT soit 32%.





TRAVAUX DE VOIRIE À ST-MARTIN-DE-ST-MAIXENT - 16 DECEMBRE

Dans le cadre des travaux de voirie des rues des Scythes, Chabannay, Champminet et la Couture, la commune de St-Martin-de-St-Maixent a procédé à l'effacement du réseau et au renouvellement de l'éclairage public.

La commune a pu ainsi bénéficier des aides du SIEDS :

- Programme EFFACEMENT: travaux d'un montant de 204 098,61 € HT Aide du SIEDS 90 000 € HT
- Programme ECLAIRAGE PUBLIC: travaux d'un montant de 27 429,85 € HT Aide du SIEDS 10 000 € HT

AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG DE VAUSSEROUX - 1^{ER} JUILLET

Dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-bourg de Vausseroux, la commune a procédé au déplacement d'un ouvrage dans le cadre d'un enfouissement de réseau aérien HTA en souterrain. Dans le cadre de cette inauguration, la commune a bénéficié du programme mandat communal pour le déplacement d'ouvrage. La commune a ainsi bénéficié d'une subvention du SIEDS de 11 355,13 € HT sur un montant total de 16 221,62 € HT, soit une aide de 70 %.



LA SALLE DES HALLES À ST-HILAIRE-LA-PALUD 1^{ER} AVRIL

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétique réalisés dans cette salle, le SIEDS a subventionné 2 programmes :



réaliser un certain nombre de travaux en régie et par des entreprises agrées.

• Programme de soutien à l'investissement pour la réalisation des travaux (mise en place d'une centrale de traitement d'air double



flux).

L'ÉLECTRICITÉ



FRANÇOIS DELAIRE Président de la Commission Relations aux Collectivités

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission première de construire, d'étendre et de renforcer les réseaux nécessaires à la satisfaction des besoins en énergie électrique des usagers des collectivités adhérentes. Il participe activement à l'aménagement de son territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau à travers ses programmes de travaux d'effacement, de renforcement et de sécurisation des réseaux électriques, de raccordement de nouveaux usagers, et ses programmes d'aides au financement pour l'éclairage public et le projet de mandat communal.





Montant des aides engagées en 2023 : 15 260 615 €



319 dossiers ont été enregistrés

LES PROGRAMMES SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE DU SIEDS

Programme	Descriptif	Montant des aides TTC engagées en 2023	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
EFFACEMENT*	Enfouissement de réseaux d'électricité et intégration des « postes tours » dans l'environnement	4 412 934 €	39
SÉPARATION DES RÉSEAUX ÉLECTRICITÉ ET ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Lors des opérations d'enfouissement de réseau, travaux de séparation des réseaux sur supports communs	55 339 €	27
RACCORDEMENT*	Extension du réseau d'électricité pour des logements d'habitation sur le domaine public à la charge de la collectivité	838 091 €	43
ACCOMPAGNEMENT STRUCTURANTS	Œuvrer pour le renforcement de l'attractivité de son territoire et participer à l'émergence de projets structurants en collaboration avec les EPCI	1 212 425 €	1
BRANCHEMENT PROVISOIRE ÉVÉNEMENTIEL	Accompagner les collectivités en finançant des branchements provisoires pour les festivités locales (évènements publics, culturels ou d'animation)	9 031€	36
OPÉRATIONS COORDONNÉES	Un effacement coordonné peut être mis en place dans le cadre de travaux d'enfouissement des lignes électriques et télécommunication sur support commun	240 250 €	18

^{*} au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau



RÉFORME DU RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX PUBLICS D'ÉLECTRICITÉ

La «Loi APER» du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables supprime la contribution des collectivités en charge de l'urbanisme (CCU). Ainsi, l'ordonnance n°2023-816 du 23 aout 2023 relative au raccordement et à l'accès aux réseaux publics d'électricité modifie les dispositions législatives du Code de l'Energie notamment sur la part des coûts de raccordement des réseaux non couverte par le TURPE qui prévoit que, lorsque l'extension est rendue nécessaire par une opération ayant fait l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une décision de non-opposition à une déclaration préalable, située en dehors d'une zone d'aménagement concertée et ne donnant pas lieu à la participation spécifique pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels ou à la participation pour voirie et réseaux mentionnées à l'article L. 332-6-1 du Code l'urbanisme, la contribution est versée par le bénéficiaire du permis ou de la décision de non-opposition.

LES PROGRAMMES DE TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE LIÉS AU FACÉ

Programme	Descriptif	Montant des aides TTC engagées en 2023	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
RENFORCEMENT*	Garantir la qualité de desserte électrique des communes rurales en levant la contrainte de tension, d'intensité ou de puissance : sous-programme renforcement, sous-programme extension, sous-programme enfouissement	6 825 119 €	114
SÉCURISATION*	Remplacer les fils nus fragiles et vétustes des communes rurales	1427845€	27
INTEMPÉRIES	Renforcement des ouvrages de distribution endommagés par les tempêtes	44 987 €	3

LES PROGRAMMES D'AIDES DU SIEDS SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Programme	Descriptif	Montant des aides TTC engagées en 2023	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
MANDAT COMMUNAL	Accompagner les communes sur tout projet de travaux d'électricité sur la durée du mandat (déplacement d'ouvrage ou embellissement de poste)	194 594€	11
BRANCHEMENT LONG*	Soutenir les projets de raccordements publics exceptionnels concernant des activités économiques pour les branchements professionnels devant respecter des distances d'éloignement	0 €	Aucune demande
ACCOMPAGNEMENT INTERCOMMUNALITES	Accompagner les EPCI sur tout projet de travaux d'extension du réseau électrique et de déplacement d'ouvrage dans les zones d'activités économiques	0 €	Aucune demande

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

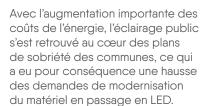


Montant des aides engagées en 2023 : 1875 878 €



250 dossiers ont été enregistrés

AU CŒUR DES RÉFLEXIONS DES COMMUNES



LES PROGRAMMES D'AIDES DU SIEDS SUR LE RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Programme	Descriptif	Montant des aides TTC engagées en 2023	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
MANDAT COMMUNAL	Accompagner les communes sur tout projet de travaux sur la durée du mandat (ex : sécurisation du réseau d'alimentation d'éclairage public, horloge astronomique, télégestion, éclairage sportif extérieur)	675 907 €	77
ÉCLAIRAGE PUBLIC*	Accompagner les collectivités dans une politique d'éclairage public économe et performante en favorisant la LED tout en répondant aux nouvelles exigences règlementaires (passage en LED, sécurisation, mise en lumière d'un patrimoine communal, création, kit retrofit)	1199 971€	173

^{*} au bénéfice des communes ayant transféré leur compétence d'autorité organisatrice au SIEDS quel que soit le gestionnaire de réseau

EXPÉRIMENTATION : APPEL À PROJETS DU PROGRAMME LUM'ACTE DE LA FNCCR



L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS

Le programme Lum'acte, mis en place par la FNCCR, doit permettre aux collectivités d'avoir une vision plus complète de leur patrimoine et ainsi de favoriser la rénovation des installations.

Pour mieux accompagner les collectivités dans la transition énergétique en matière d'éclairage public, le SIEDS a souhaité lancer une expérimentation sur son territoire. Suite à un dépôt de candidature à l'appel à projets, le SIEDS a été lauréat en 2023 pour la réalisation d'audits patrimoniaux et énergétiques et la réalisation de schémas directeurs d'aménagement lumière (SDAL).

L'objectif est de réaliser une analyse précise de l'État du parc d'éclairage public et de pouvoir ainsi cibler les luminaires énergivores à rénover en priorité.

La levée de fonds obtenue dans le cadre de « LUM'ACTE » de 37 000 € sur un investissement total de 136 000 €, financera :

- l'inventaire de 4 500 points lumineux
- un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui est réalisé conjointement

LES MOBILITÉS ALTERNATIVES ET DÉCARBONÉES

Le SIEDS et SÉOLIS font partie de ces acteurs investis de longue date en faveur de la mobilité durable en Deux-Sèvres, avec notamment le déploiement d'un réseau de plus de 100 bornes de recharge électrique dans le département. Ils ont poursuivi le déploiement de ces activités avec la création de Séolis Mobilités en 2021, qui porte les opérations de mobilité durable du Groupe, dont la construction de stations BioGNV (Gaz Naturel pour Véhicules).

CHIFFRES CLÉS DU RÉSEAU ALTERBASE



Identité graphique du réseau public AlterBase 20 km maximum entre chaque borne

10 bornes de recharge rapide (en 50 kW)

104 bornes de recharge accélérés (en 22 kW)

88 000 kWh

d'électricité délivrée en 2023 6 395 sessions

de recharge en 2023

Nouvelles bornes **8** installées en 2023 **25** renouvelées

Les types de bornes (jusqu'en 2025)



104 bornes accélérées (22 kVa)



10 bornes rapides (50kVa)



LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le SIEDS exerce depuis 2019 la compétence Infrastructure de Recharge pour Véhicules Électriques et Hybrides rechargeables (IRVE). L'année 2022 a été marquée par l'élaboration d'un schéma directeur de développement des infrastructures de recharges pour les véhicules électriques et par le remplacement des bornes obsolètes.

UN CONTRAT DE MOBILITÉS DURABLES AVEC SÉOLIS

Pour gérer les infrastructures de recharge pour véhicules électriques existantes et futures, le SIEDS et la société SÉOLIS se sont rapprochés en vue de conclure un contrat portant sur le développement, la supervision et la maintenance des infrastructures de recharge de véhicules électriques du réseau AlterBase qui distingue 2 types de bornes :

- Lente et accélérée ≤ 22 kW : le développement, le renouvellement et la maintenance sont confiés à SÉOLIS dans le cadre d'un marché à bons de commande.
- Rapide/très rapide > 22 kW : sont développées par SÉOLIS dans le cadre d'une concession.

ÉVOLUTION ANNUELLE DU NOMBRE DE RECHARGES

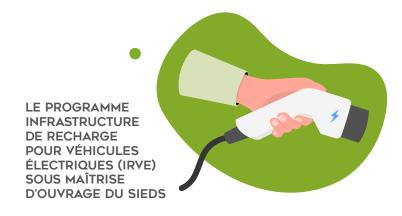


LES CONDITIONS ADMINISTRATIVES, TECHNIQUES ET FINANCIÈRES DE LA COMPÉTENCE IRVE

Afin de préciser les règles qui permettent le bon exercice de la compétence « IRVE » par le SIEDS, le Comité Syndical du 2 octobre 2023 a approuvé un document qui fixe les conditions administratives, techniques et financières et les engagements réciproques entre le Syndicat et les EPCI lui ayant transféré la compétence. La compétence recouvre l'investissement (travaux de création) et le fonctionnement (maintenance, exploitation, gestion du patrimoine et consommations d'électricité, supervision et interopérabilité, commercialisation des services de recharge...) des infrastructures de charge. Ce document, qui est le fruit d'un travail concerté avec les huit établissements publics de coopération intercommunale du département au sein de la commission consultative mixte paritaire, s'applique désormais pour faciliter le déploiement des IRVE et ainsi répondre aux enjeux de décarbonation de notre territoire.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DE DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES (SDIRVE)

Le SDIRVE, adopté en 2022 en concertation avec les huit intercommunalités, définit les priorités d'actions et prévoit un calendrier de mise en œuvre jusqu'en 2025 et une évaluation. Ainsi, il prévoit 577 bornes accélérées et 15 bornes rapides sur le département. Il s'agit d'un document stratégique ayant pour principal but de planifier, organiser et structurer l'offre de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables ouverte au public. Ainsi, il prévoit 577 bornes accélérées et 15 bornes rapides sur le département.



Programme	Descriptif	Montant des Aides TTC engagées en 2023	Nb de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
MOBILITÉ ÉLECTRIQUE	Renouveler et installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques	476 122 €	33



LA MOBILITÉ GNV

Séolis Mobilités a construit trois stations BioGNV dans notre département. Au total, sept mois de chantier ont été nécessaires pour voir aboutir les stations qui délivrent du BioGNV aux transporteurs du département et aux gros « rouleurs ».

Les stations ont été mises en service à la fin du premier semestre 2023, sur les zones de La Motte de-Justices (Thouars), de la Bressandière (Chatillon-sur-Thouet) et des Pierrailleuses (Saint-Symphorien). Elles sont destinées dans un premier temps aux flottes de poids lourds, de cars ou encore de véhicules lourds des collectivités et des entreprises. Elles sont équipées au démarrage de deux pistes de distributions et d'une borne de paiement, et elles sont accessibles 24h/24.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

Le SIEDS propose aux collectivités des solutions concrètes pour réduire les dépenses en maîtrisant les consommations, du diagnostic énergétique au financement des aides, en passant par des préconisations complètes..



CLAIRE PAULIC
Présidente de la Commission
Transition Énergétique

La crise de l'énergie que nous traversons impacte très fortement les budgets des collectivités territoriales. En première ligne les maires et Présidents d'intercommunalités doivent faire preuve d'ingéniosité et de pragmatisme pour réduire leur facture énergétique.

Pour accompagner les collectivités, nous avons créé un service d'ingénierie technique dans l'objectif de faire émerger des projets performants. Au-delà du besoin impératif d'ingénierie pour accompagner les collectivités dans leurs rénovations, le SIEDS a souhaité aider financièrement les projets, pour faciliter le passage à l'acte.



Montant des aides engagées en 2023 : 4 337 974 €



209 dossiers travaux ont été enregistrés

UN SERVICE D'INGÉNIERIE POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE LEURS BÂTIMENTS PUBLICS

Pour soutenir les collectivités, le SIEDS a structuré un service d'ingénierie dédié à la rénovation énergétique et à l'autoconsommation pour accompagner les communes dans leurs projets de transition énergétique.

Une équipe du SIEDS dédiée à ces dispositifs

Pour développer ces dispositifs d'aides, le SIEDS a recruté 3 « économes de flux » des thermiciens en économie d'énergies, qui interviennent sur tous les flux (chauffage, électricité, eau, climatisation...) et 1 chargé de mission autoconsommation.

Un économe de flux, c'est quoi ?

Véritable accompagnateur de projets de rénovation, l'économe de flux propose des solutions pour inscrire les économies dans le temps. Pour ce faire, il soumettra des propositions pour suivre et réduire les consommations, tout en examinant les substitutions d'énergie possibles au profit d'énergies renouvelables (solaire, biomasse, réseaux de chaleur...) Par ailleurs, il conseillera les collectivités sur le choix à mettre en œuvre, mais aussi sur les démarches à entreprendre (financement, valorisation des CEE...)



ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES : DE LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE AU FINANCEMENT DE LA RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La prestation d'audit permet d'établir un état des lieux énergétiques du bâtiment et une vision globale sur les actions à mener sur le bâtiment ainsi que leur coût. Le rapport d'audit dresse une situation de référence fiable qui permettra de constater les économies d'énergie et de les inscrire dans la durée. Cette opération est indispensable pour la mise en conformité d'un bâtiment soumis au Décret tertiaire.

AIDE FINANCIÈRE

- Le financement à 100 % des audits énergétiques pour les bâtiments publics de plus de 1 000 m²
- Le financement à 50 % des audits énergétiques pour les bâtiments de moins de 1 000 m²

Programme	Descriptif	Montant des aides HT engagées en 2023	NB de collectivités bénéficiaires /ou dossiers
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS + de 1 000 m²*	Accompagner les collectivités dans la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics	137 822 € HT	40
AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS - de 1 000 m²*	Accompagner les collectivités dans la réalisation des audits énergétiques des bâtiments publics	66.551 € HT	36

PROGRAMME D'ACTION À GAIN RAPIDE

Cette aide a pour objectif de répondre à l'urgence actuelle sur la crise de l'énergie par des financements directs. Elle est particulièrement adaptée si aucuns travaux importants de réhabilitation ne sont prévus dans les 3 ou 4 ans sur le bâtiment. Ce programme regroupe plusieurs catégories de travaux qui peuvent être réalisés en régie ou par des entreprises privées.

LES ACTIONS À GAIN RAPIDE

Maîtriser son chauffage:

remplacement des robinets thermostatiques,
isolation des combles et des planchers bas, calorifuge
des réseaux et des points singuliers en chaufferie
ou en sous-station

Économiser l'électricité: passage des luminaires en LED dans les bâtiments publics (technologie bien plus performante en termes de consommation, mais également en termes de flux lumineux), éclairage sur détection de présence pour les lieux de passage ou de circulation (couloir, sanitaire, salle de pause, etc.), installation de prises programmables pour éteindre certains équipements la nuit, le week-end ou hors occupation

Bien exploiter ses bâtiments: mise à jour des plans de surface et plan d'évacuation, mise à jour du schéma de principe chaufferie/CVC, désembouage/rinçage des installations de chauffage, nettoyage VMC/remplacement des filtres, mise au point des sous-compteurs d'énergie

Économiser l'électricité et maîtriser son chauffage :
 mise en place d'une horloge sur les VMC pour l'arrêt le soir et les week-ends

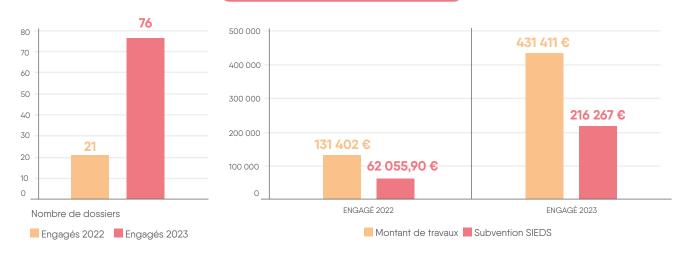
 Économiser l'eau : mise en place de système
 hydro-économe (pommes de douche/régulateurs de jet mousseurs)

FINANCEMENT:

70 % du montant des devis plafonné à 5 000 €/an/collectivité

Programme	Descriptif	Montant des aides TTC engagées en 2023	NB de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
PROGRAMME D'ACTION À GAIN RAPIDE (PAGR) https://www.sieds.fr/nouveaux- travaux-eligibles-pagr/	Faciliter les opérations de travaux de rénovation énergétique à gain rapide	216 276 €	76

PROGRAMME ACTION À GAIN RAPIDE (PAGR)



PROGRAMME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SIEDS / ÉTAT

En 2023, afin de renforcer et de soutenir les projets des communes et des intercommunalités dans le domaine de la rénovation énergétique des bâtiments publics, le SIEDS et la Préfecture des Deux-Sèvres ont souhaité s'associer pour coordonner leurs dispositifs de soutien financier pour les dossiers de rénovation énergétique et d'autoconsommation.

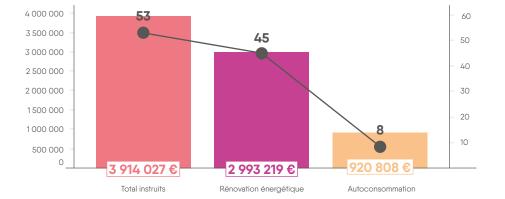
AIDE FINANCIÈRE

Maximum 30% d'aide complémentaire aux aides de l'État (sous réserve du respect du maximum de subvention prévu par l'article L1111-10 du Code général des collectivités territoriales)

• avec un plafond de 300 000 € (100 000 € pour les communes conservant la TCCFE) Le SIEDS a subventionné les projets ci-dessous en complément des aides de l'État (DETR, DSIL, Fonds Vert) :

Programme	Descriptif	Montant des aides TTC engagées en 2023	NB de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
PROGRAMME SIEDS/ÉTAT POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE	Pour les travaux de rénovation énergétique	3 914 027€	53

SIEDS/ETAT (FONDS VERT - DETR - DSIL) SUBVENTIONS ACCORDÉES



LE SIEDS PROPOSE ÉGALEMENT DES FINANCEMENTS POUR LES COLLECTIVITÉS QUI NE POURRAIENT PAS BÉNÉFICIER DES AIDES DE L'ÉTAT

PROGRAMME DE SOUTIEN À INVESTISSEMENT LOCAL (PSIL)

L'objectif du programme est de mettre à disposition et de financer des outils d'aide à la décision pour les collectivités souhaitant développer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics dans 2 domaines :

- l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- la substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

En 2023, l'essentiel des dossiers est parti sur le programme SIEDS/État.

AIDE FINANCIÈRE

Le montant de l'aide est calculé sur la base d'une valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) à 7 €/MWh. Cette prime est doublée ou triplée en fonction des scénarios de travaux. Le SIEDS accompagne les collectivités pour chiffrer leur potentiel de CEE généré par leurs opérations de rénovation.

	Descriptif	Montant des aides TTC engagées en 2023	NB de collectivités bénéficiaires / ou dossiers
PSIL	Travaux d'efficacité énergétique, sur l'enveloppe des bâtiments et du système de chauffage.	69 849 €	4



L'AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE OU COLLECTIVE



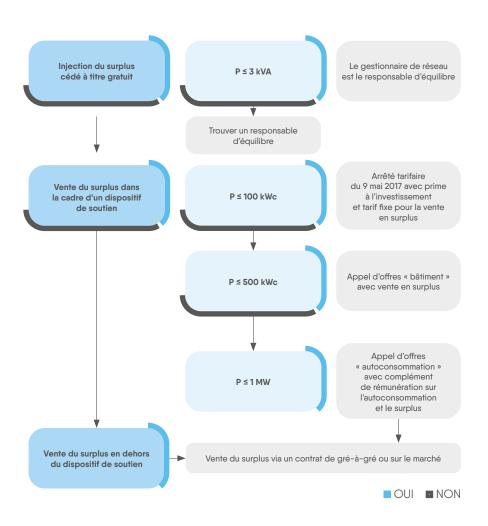
Ces deux dernières années ont marqué un tournant notable pour engager pleinement et concrètement le SIEDS et ses membres dans la transition énergétique, et tout particulièrement vers l'autoconsommation qui prend désormais un véritable sens économique. En effet, avec l'augmentation significative des factures, de nombreuses collectivités et EPCI souhaitent désensibiliser le coût énergie de leur patrimoine à la fluctuation des prix marché.

Les collectivités disposent d'un patrimoine bâti important qui constitue un fort potentiel pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toitures. En effet les toitures des batiments publics, mairies, écoles, ateliers communaux, batiments divers, ainsi que les parkings existants ou à construire, constituent un gisement intéressant pour le photovoltaïque.

Dans le cadre de sa feuille de route sur la transition énergétique, le SIEDS a décidé de compléter ses programmes d'aides par un nouveau programme autoconsommation pour conseiller les collectivités financièrement et techniquement avec de l'ingénierie, études ensoleillement, études de rentabilité, études de structure (pour les projets en toiture...).

Pour cela, le SIEDS a lancé un appel à projets vers ses membres (communes et intercommunalités) pour soutenir les projets autoconsommation d'électricité photovoltaïque (individuelle ou collective).

LA VALORISATION DES ENR PAR DE L'AUTOCONSOMMATION PEUT S'EFFECTUER PAR 3 POSSIBILITÉS :



AUTOCONSOMMATION INDIVIDUELLE:

L'autoconsommation individuelle consiste à consommer tout ou partie de sa production. L'installation photovoltaïque est ainsi raccordée directement sur l'installation électrique intérieure. Le surplus est injecté sur le réseau public. Il peut être :

- vendu ou
- cédé sans rémunération au gestionnaire de réseau (seulement pour les installations de puissance ≤ 3 kVA, comme précisé dans le code de l'énergie).



AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE:

L'autoconsommation collective repose sur le principe de la répartition de la production (un ou plusieurs producteurs) entre un ou plusieurs consommateurs proches physiquement.

Par défaut à l'échelle d'un bâtiment
Les opérations d'autoconsommation collective sont
fixées par défaut à l'échelle d'un bâtiment qui peut
être lui-même raccordé au réseau basse tension
ou au réseau moyenne tension.

Extension du périmètre à 2 km Lorsque les participants sont situés dans des

Lorsque les participants sont situés dans des bâtiments différents, l'opération est qualifiée d'étendue :

- Les points de soutirage et d'injection des participants les plus éloignés doivent être distants de 2 km* au maximum;
- En France métropolitaine, la puissance cumulée des installations de production participant à l'opération ne doit pas dépasser 3 MW;
- Les participants doivent être raccordés **sur** le réseau public de distribution basse tension.
- * La distance entre les sites participant à l'opération d'autoconsommation collective étendue s'apprécie à partir du point de livraison pour les sites de consommation et du point d'injection pour les sites de production.

Extension dérogatoire du périmètre à 10 ou 20 km
Le périmètre d'une opération d'autoconsommation
collective étendue peut être élargi à 10 ou 20 km
sur dérogation. Pour ce faire, la personne morale
organisatrice de l'opération doit effectuer une
demande motivée auprès du Ministère en charge
de l'Énergie.

LE PROGRAMME ÉTUDE DE FAISABILITÉ AUTOCONSOMMATION

Pour les installations d'autoconsommation (individuelle et collective) :

Le SIEDS propose une étude technico-économique (comprenant la possibilité d'une étude structure ou de sol) au préalable de la décision d'engagement d'un projet d'autoconsommation. Cette phase permet de confirmer la faisabilité d'une installation en autoconsommation photovoltaïque et proposera le meilleur compromis entre consommation électrique et potentiel d'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture ou en ombrières pour une puissance installée entre 36 kWc et 500 kWc maximum.

AIDE FINANCIÈRE

Étude financée à 100 % dans la limite d'un plafond à 10 000 €

Programme	Montant des aides HT engagées en 2023	NB de collectivités bénéficiaires /ou dossiers
Autoconsommation (étude de faisabilité)	91 255 € HT	27

LE PROGRAMME AUTOCONSOMMATION

Afin de renforcer et soutenir les projets des communes et des intercommunalités dans le domaine de l'autoconsommation, le SIEDS et la Préfecture des Deux-Sèvres ont souhaité s'associer pour coordonner leurs dispositifs de soutien financier, mais pour les communes qui ne bénéficieraient pas d'aides l'État, le SIEDS prend le relais.

Ce programme intervient pour un projet d'autoconsommation individuel ou collectif, pour une puissance installée de 36 kWc minimum jusqu'à 500 kWc. Pour bénéficier de ce programme, une étude d'opportunité du projet doit être réalisée et communiquée au SIEDS, qui atteste de la faisabilité du projet sans étude complémentaire.

AIDE FINANCIÈRE

- Avec aide de l'État : 30% de l'assiette éligible* plafonnée à 300 000 € (plafonné à 100 000 € pour les communes conservant la TCCFE)
- Sans aide de l'État : 60% de l'assiette éligible plafonnée à 300 000 € (plafonné à 100 000 € pour les communes conservant la TCCFE)

*Possibilité de cumul avec des aides d'État sous réserve du respect du minimum de subvention prévu à l'article L1111-10 du CGT

Programme	Montant des aides HT engagées en 2023	NB de collectivités bénéficiaires /ou dossiers
Autoconsommation (travaux)	920 808 € HT	8

L'APPEL À PROJETS DU SIEDS POUR DES PROJETS D'AUTOCONSOMMATION

En 2023, le SIEDS a lancé un appel à projets, celui-ci se clôturait le 30 septembre 2023.

Cet appel à projets avait pour objectif de :



- Concilier la maîtrise et la gestion efficace des besoins d'électricité et de tisser un lien fort entre la consommation et la production.
- Faire émerger des projets exemplaires d'installations photovoltaïques en autoconsommation, à court terme (démarrage des travaux au plus tard sous 18 mois, livraison au plus tard sous 24 mois).
- Maîtriser la demande, l'efficacité énergétique, le pilotage et la gestion intelligente des consommations énergétiques, qui doivent également constituer des leviers pour optimiser le projet en autoconsommation.

Le SIEDS soutenait sur 2 phases du projet :

- La phase étude de faisabilité: cette phase devait confirmer la faisabilité technico-économique d'une installation en autoconsommation photovoltaïque et proposera le meilleur compromis entre consommation électrique et potentiel d'implantation d'une installation photovoltaïque en toiture, ou en ombrières;
- La phase projet: cette phase devait permettre la concrétisation de l'étude faisabilité en assurant le financement, la construction et le raccordement de l'installation photovoltaïque.

Les projets retenus pourront bénéficier d'une aide à l'étude et d'une aide à l'investissement avec les programmes suivants :

- Etude de faisabilité autoconsommation
- Programme autoconsommation

Le SIEDS a reçu 27 demandes d'études de faisabilité et 8 demandes de financement.

LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE D'INTÉRÊT LOCAL



FRANÇOIS DELAIRE Président de la Commission Relations aux Collectivités

Le SIEDS conduit depuis 2002 une politique de déploiement de l'information géographique dans le département des Deux-Sèvres. Cette politique s'est traduite par la mise en ceuvre d'un partenariat d'échanges de données géographiques autour d'une plateforme départementale dénommée Système d'Information Géographique d'Intérêt Local (SIGiI), entre les collectivités territoriales et autres entités publiques dans le département des Deux-Sèvres. Il intervient aussi dans les groupes de travail au niveau régional et national.



44 partenaires

911 000 parcelles cadastrales mises à jour chaque année 100 % des communes des Deux-Sèvres adhérentes au SIGIL

637 comptes multi-utilisateurs

45 000 km de réseau linéaire

LA CARTOGRAPHIE AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

LES RENCONTRES DU SIGIL 2023

Séminaire annuel à destination des partenaires du SIGil sur les actualités de l'information géographique.

Les Rencontres du SIGil se sont déroulées le jeudi 15 juin à l'Espace Régional des Ruralies (VOUILLÉ). Cet événement a rassemblé l'ensemble des partenaires SIGil, une soixantaine de personnes, pour échanger sur des thématiques en lien avec l'information géographique. Au programme cette année : « Le SIEDS, 100 ans d'histoire : un acteur de l'information géographique tourné vers l'avenir ».



LES SESSIONS D'ACCOMPAGNEMENT

Le SIEDS accorde une importance particulière à l'accompagnement des utilisateurs de ses collectivités adhérentes. Des sessions d'accompagnement sont régulièrement organisées pour accompagner les utilisateurs dans le cadre d'une initiation ou d'un perfectionnement dans l'utilisation des applications du SIGil ou pour faire découvrir les dernières évolutions. En 2023, 44 sessions ont été organisées pour 356 participants.

ACTUALITÉS SIGIL CARTO



UN NOUVEAU COMPTE POUR LES UTILISATEURS « ÉLUS »

Le SIEDS met en place un compte de connexion à l'application SIGil'carto spécial « élus ». Cet accès, destiné aux élus des communes adhérentes afin de leur permettre de consulter le SIGil dans le cadre de la gestion du territoire communal, permet notamment la consultation de plans et de matrices cadastrales, des réseaux, des documents d'urbanisme et des données communales, mais également du cadastre solaire et des photos aériennes de haute résolution.



Promulguée en mars 2023, la loi d'accélération de la production d'énergies renouvelables fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Ainsi, les communes peuvent désormais définir des zones définissant leur potentiel d'énergies renouvelables en fonction de la réalité de leur territoire.

Le SIEDS, afin d'accompagner les collectivités dans cette démarche, a développé dans l'application SIGil'carto un profil

- « Atlas EnR » qui permet de :
- Visualiser dans un seul outil l'ensemble des données nationales, régionales et locales.
- Dessiner ou modifier les zones d'accélération des énergies Renouvelables par filière de production énergétique,
- Faciliter la concertation dans les territoires en lien avec votre intercommunalité.

UN OUTIL ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (ZAE)

Le groupe de travail ZAE piloté par le SIEDS s'inscrit dans le cadre de la Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets. Afin de structurer une politique globale durable sur le foncier économique, l'article 220 impose la création d'un inventaire exhaustif des ZAE. Afin d'accompagner les intercommunalités dans la réalisation de cet inventaire, le SIEDS a développé un outil disponible dans le SIGil'carto permettant aux collectivités obligées de fournir un inventaire exhaustif des zones d'activité économique.







ACTUALITÉS SIGIL'URBA UNE CONNEXION À LA PLATEFORME DE L'ÉTAT PLAT'AU

L'application SIGil'urba est désormais connectée aux services de l'Etat « PLAT'AU » (plateforme d'échange et de partage des dossiers entre tous les acteurs de la chaîne d'instruction), permettant au représentant de l'État de réceptionner les actes télétransmis au titre du contrôle de légalité.

UN NOUVEL OUTIL POUR UNE NUMÉRISATION FACILITÉE DES DOSSIERS D'URBANISME

Face à la demande croissante des collectivités pour la numérisation des dossiers papier, le SIEDS devient site pilote national pour tester le nouvel outil Numéris raccordé au SIGil'urba. Cet outil catégorise et codifie automatiquement les documents dès le scan, facilitant ainsi leur intégration dans PLAT'AU.









ACTUALITÉS CADASTRE SOLAIRE

VALORISATION DE L'AUTOCONSOMMATION

De nouvelles fonctionnalités sont disponibles dans l'application. On retrouve désormais une fonctionnalité essentielle : la valorisation de l'autoconsommation qui permet à l'utilisateur de pouvoir comparer simplement les deux modes de valorisation économique d'un projet : la vente totale de l'énergie produite ou l'autoconsommation partielle avec vente du surplus. D'autres fonctionnalités viennent enrichir l'application avec notamment la possibilité d'import de courbes de charge et l'export automatique de rapport PDF.





DES RÉUNIONS D'INFORMATION À DESTINATION DES ENTREPRISES

Plusieurs réunions d'information sur le photovoltaïque à destination des entreprises se sont déroulées en 2023 pour présenter le cadastre solaire et les potentialités d'installation de toitures photovoltaïques sur les bâtiments.

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT



CLAUDE BOISSON
Président de la Commission
Communication

Face à une crise d'énergie qui se poursuit, l'urgence climatique et un contexte international en tension, la communication joue un rôle important pour expliquer cette envolée des prix du gaz et de l'électricité. Elle doit permettre à chacun, usagers, élus et agents d'appréhender ces sujets complexes pour prendre les décisions qui s'imposent pour préparer l'avenir. Communiquer, c'est informer, donner des clés de compréhension.

En 2023, le SIEDS a également fêté ses 100 ans. Pour marquer son siècle d'existence, il a créé un logo spécifique qui accompagne sa communication tout au long de cette année anniversaire. Pour son centenaire, le SIEDS se pare d'une nouvelle charte graphique déclinée dans les différentes actions de communication du SIEDS.

La structure du logo « 100 ans » reprend des notions d'évolution, de mouvement et de construction avec le signe de l'infini et un rappel des couleurs du logo du SIEDS.





LIVRE DES 100 ANS

Pour son centenaire, le SIEDS a écrit un livre : « L'Énergie en Deux-Sèvres, l'histoire singulière du SIEDS depuis 1923 ». Ce livre retrace 100 ans d'action au service de l'intérêt général, où modernisation et investissements vont de pair avec adaptation et ambition énergétique. Il a été distribué à l'ensemble des élus du SIEDS, à chaque commune des Deux-Sèvres et aux agents du Groupe, ainsi qu'aux acteurs institutionnels. Ce livre est disponible en ligne sur le site internet du SIEDS dans l'onglet publication.

ANNONCES PRESSE

Le SIEDS a publié
deux annonces presse sur
le centenaire du SIEDS
dans Le Petit Economiste
et dans la Nouvelle République.







Chaque année, le SIEDS publie un rapport d'activité, un document règlementaire qui se veut pédagogique.



La politique éditoriale du SIEDS s'appuie sur des documents d'information et d'actualité réguliers pour informer les élus du territoire des aides proposées par le Syndicat. En plus de ces documents, il publie le magazine Dynamots qui traite des principaux sujets d'actualité du Syndicat et de ses entreprises, et le Magazine RSO, axé sur les énergies renouvelables et projets en lien avec l'écologie et la biodiversité. Ces magazines s'adressent principalement aux élus, agents des collectivités et de nos entreprises.

LINKEDIN, FACEBOOK ET YOUTUBE

Depuis 2022, la communication digitale du Syndicat s'est développée et déployée sur les comptes Linkedin et Facebook. L'utilisation systématique des réseaux sociaux permet de relayer et d'amplifier les évènements qui rythment la vie du Syndicat et de ses entreprises et, plus largement, celle du secteur de l'énergie. Elle nourrit un dialogue permanent.

287 posts
publiés sur
les réseaux
sociaux

948 abonnés sur les réseaux sociaux (+35.62 %)

553 retombées presse (+15%)

16 452 visites sur le site internet



SENSIBILISER LES GÉNÉRATIONS FUTURES

LES ÉCOLOUSTICS

Les CM1-CM2 de Sansais, lauréats du concours national!

Les CM1-CM2 de l'école de Sansais ont remporté le concours départemental « Les Ecouloustics », pour lequel ils ont remporté une journée au Futuroscope. Ils sont aussi les grands vainqueurs du concours national organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des collectivités Concédantes et Régies). En récompense, ils ont été conviés le mercredi 28 juin à une visite de la Cité des sciences suivie d'une remise officielle des prix à la FNCCR en présence des autres classes lauréates.

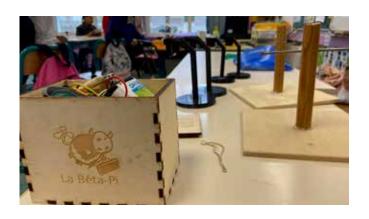
Le président de la FNCCR, Xavier Pintat, et le président du SIEDS, Roland Motard, ont remis un diplôme à Stéphanie Vallée, enseignante et directrice de l'école de Sansais.

LES ANIMATIONS SCOLAIRES 7^E ÉDITION

Le SIEDS mène des actions de sensibilisation aux enjeux de l'énergie auprès du jeune public, sur le temps scolaire. Il propose et finance depuis 7 ans un programme pédagogique qui s'adresse aux élèves de CM2 autour des énergies renouvelables. Ce programme composé de 3 séances dédiées aux énergies renouvelables est animé par l'association La Bêta-Pi (basée à Melle). Grâce à la réalisation d'expériences scientifiques et d'ateliers pratiques, les élèves sont sensibilisés de manière ludique et pédagogique. Cette année, le jury s'est réuni en septembre pour élire les écoles qui ont pu bénéficier des animations scolaires de La Bêta-Pi. 40 classes ont été retenues pour les animations qui ont débutées après les vacances de la Toussaint.

Le jury était composé:

- · de la conseillère pédagogique de l'Éducation nationale,
- · des élus,
- · des membres de La Bêta-Pi,
- · des agents du Groupe SIEDS.



BILAN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023



classes bénéficiaires



120 séances d'animation réalisées



Les écoles retenues pour l'année scolaire 2023-2024

CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	ÉCOLES
Bressuire	CERIZAY	École Ernest Pérochon
Bressuire	CHICHE	École primaire publique Henri Dès
Bressuire	COURLAY	Ernest Pérochon
Bressuire	L'ABSIE	École élémentaire du Moulin
Marais et préélémentaire	BEAUVOIR- SUR-NIORT	Charles Perrault
Marais et préélémentaire	EPANNES	École J. Prévert
Melle	AIGONDIGNE	École élémentaire Albert Jacquard de Thorigné
Melle	AIGONNAY	École de la rivière
Melle	BRIOUX-SUR- BOUTONNE	École de Brioux- sur-Boutonne
Melle	CHEY	École de Chey
Melle	PERIGNE	École primaire de Périgné
Melle	SAUZE VAUSSAIS	La Charmille
Niort	COULON	Gabriel Auchier
Niort	FORS	"Les Petits Apprentis"
Niort	NIORT	GEORGE SAND
Niort	NIORT	Jacques Prévert
Niort	SAINT-MARTIN- DE-BERNEGOUE	Saint Martin de Bernegoue
Niort	VOUILLE	Ernest Pérochon
Niort	VOUILLE	Ernest Pérochon
Niort - Saint-Maixent-l'École	AUGE	École primaire Auge
Niort - Saint-Maixent-l'École	CHAURAY	Chauray ST Exupéry

CIRCONSCRIPTION	COMMUNE	ÉCOLES
Niort - Saint-Maixent-l'École	CHAURAY	Jacques Prévert
Niort - Saint-Maixent-l'École	FRANCOIS	Les Volènes
Niort - Saint-Maixent-l'École	LA MOTHE-SAINT- HÉRAY	François Dallet
Niort - Saint-Maixent-l'École	NIORT	Jean Jaures
Niort - Saint-Maixent-l'École	NIORT	Jean Mermoz
Niort - Saint-Maixent-l'École	SAINT-MAIXENT- L'ÉCOLE	École Wilson
Parthenay	CHATILLON SUR THOUET	École élémentaire Antoine de Saint-Exupéry
Parthenay	COULONGES SUR L AUTIZE	Belle Étoile
Parthenay	COULONGES SUR L'AUTIZE	Belle Étoile
Parthenay	GERMOND-ROUVRE	Le Champ du moulin
Parthenay	PARTHENAY	École Gutenberg
Parthenay	PARTHENAY	École Jacques Prévert
Parthenay	PARTHENAY	Gutenberg
Parthenay	PARTHENAY	La Mara
Parthenay	SAINT-PARDOUX- SOUTIERS	Du Lavoir
Thouars	AIRVAULT	Ernest Perochon
Thouars	PLAINE-ET-VALLÉES	ÉCOLE PUBLIQUE
Thouars	SAINT-LÉGER- DE-MONTBRUN	École 123 soleil
Thouars	SAINT-VARENT	École La Joyette

LES ACTIONS RSO DU SIEDS

(Responsabilité Sociétale des Organisations)

APPEL À PROJETS « NATURE ET TRANSITIONS »

En 2023, lancement de l'Appel à projets de la Région Nouvelle Aquitaine « Nature et Transitions » en partenariat avec le GODS et le DSNE. Il a pour objectif principal de réduire les impacts des pratiques du groupe SIEDS et notamment de GEREDIS sur la biodiversité et principalement sur les oiseaux et les chiroptères (chauves-souris). Il permet d'évaluer la biodiversité sur les sites de production, de proposer des plans d'action concrets pour l'amélioration de l'accueil de cette biodiversité, et de former tous les agents à la réduction des impacts de leurs pratiques.

L'appel à projets « Nature et Transitions » de la Région Nouvelle Aquitaine vise à réduire les impacts des pratiques des entreprises et des collectivités sur la biodiversité.

6 GRANDES ACTIONS RÉPARTIES EN DEUX AXES :



Évaluation de la biodiversité sur les sites de production (parcelles avec postes électriques) et les sites tertiaires (agences) du groupe SIEDS.



Amélioration de l'accueil de la biodiversité sur les infrastructures gérées par le groupe telles que les transformateurs tours et pylônes de communication.



Le salarié au cœur de la biodiversité du groupe : sensibilisation et formation des salariés et agents



Amélioration de l'accueil de la biodiversité sur les sites tertiaires du groupe.



Réduction de l'impact des infrastructures électriques du groupe sur la biodiversité.



Labellisation des agences : le Groupe SIEDS s'est engagé dans la labellisation espace Natur'Ailes de ses cinq agences : Niort, Melle, Parthenay, Thouars, Bressuire.



FAUCHE TARDIVE

Pour la réalisation des inventaires, la fauche de certaines zones en herbe sur les agences et infrastructures du Groupe avait été retardée afin de permettre aux naturalistes de travailler.

Il était en effet nécessaire que les pelouses ne soient pas tondues pour faciliter l'identification des plantes et favoriser la présence des insectes (papillons, abeilles, bourdons, criquets, sauterelles, etc).

Dans une volonté de s'engager pour la biodiversité, le Groupe poursuit cette démarche afin que la faune et la flore puissent s'épanouir sur certains de nos sites. Ces espaces sont repérables facilement grâce au panneau fauche tardive positionné à proximité. Une campagne d'affichage sur le programme d'actions a été réalisée et est affichée dans toutes les salles du Groupe SIEDS.



RETOUR SUR L'INVENTAIRE DE L'AGENCE DE MELLE

L'inventaire faunistique et floristique a été réalisé à l'agence de Melle. Les espèces suivantes ont été découvertes :



44 espèces faunistiques ont été observées sur le poste source :

- papillons,
- libellules,
- · sauterelles,
- grillons, criquets,
- · lézards...

Ce ne sont pas moins de **144 espèces floristiques** qui ont été inventoriées, soit environ 7,3 % de la diversité des Deux-Sèvres :

- · l'érable champêtre,
- · la rose trémière,
- le noisetier.





27 espèces d'oiseaux ont été inventoriées, dont 9 sur l'agence de Melle. Parmi elles, 2 sont nicheuses, protégées et susceptibles d'occuper des nichoirs :

- · le martinet noir,
- · la mésange bleue.

LA SENSIBILISATION DES AGENTS

Dans le projet, un axe était dédié à la formation des agents. Deux programmes étaient proposés en fonction des activités sédentaires ou terrain. Les formations des agents sédentaires ont été effectuées en 2023. Celles des agents techniques s'effectueront courant 2024.

Un moment apprécié par les agents qui ont pu mieux comprendre la biodiversité qui nous entoure et trouver des solutions pour minimiser nos impacts aussi bien au travail qu'à la maison.



ANNEXES

ANNEXES : DÉCISIONS DU PRÉSIDENT, VIE DU SYNDICAT

4 janvier	Avenant n°1 au marché subséquent n°6 relatif à l'acheminement et à la fourniture d'électricité	
3 mars	Renouvellement des conventions de partenariat SIGil 2023	
7 septembre	Attribution d'un marché de service d'audit patrimonial en matière d'éclairage public lot n°1	
20 septembre	Attribution d'un marché de fournitures courantes et services pour l'acquisition de véhicule automobile neuf lot 1	
23 novembre	Attribution d'un marché de service d'audit patrimonial en matière d'éclairage public lot n°1	
11 décembre	Marché de service pour la maintenance de logiciels ARCGIS, ESRI, dédiés à la compétence SIG du SIEDS	
13 décembre	Marché pour la maintenance d'un outil géocollaboratif pour la gestion des procédures d'urbanisme	
19 décembre	Attribution du marché de service pour la veille, le panorama de presse pour les besoins du SIEDS	

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Autorisation de la réalisation d'audits énergétiques sur les communes et communautés de communes de :

30 janvier	Évolution du programme de soutien à l'investissement : école de Ste Néomaye
8 février	Évolution du programme audit énergétique : gymnase de Celles-sur-Belle, St Symphorien ; groupe scolaire de St Symphorien, salle omnisport de Mauléon, complexe sportif de Courlay, salle polyvalente de Pompaire, école maternelle de Périgné ; mairie, salle des fêtes, écoles de Fontivillié
16 février	Évolution du programme d'action à gain rapide : école de Nanteuil, groupe et cantine scolaire de St Jean-de-Thouars
28 février	Évolution du programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique 2023 : espace Carmin de Clessé
7, 14 mars	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Aiffres, Azay-le-Brûlé, Boismé, Fenioux, St Jean-de-Thouars, St Maixent l'École, Soudan, Nanteuil
22 mars	Évolution du programme audit énergétique : salle omnisport de Combrand, école de Champdeniers, mairie et école de Brûlain, groupe scolaire de Plaine d'Argenson, gymnase de St Varent et L'Absie
13 avril	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Beauvoir-sur-Niort, Marcillé, St Léger-de-Montbrun
10, 26 mai	Évolution du programme à gain rapide 2023 : Le Pin, Pompaire, St Amand-sur-Sèvre, St Martin-de-St-Maixent, Ste Verge, Sciecq, Communauté de Communes Mellois-en-Poitou, Plaine-et-Vallées, St Marc-la-Lande, St Rémy
24 mai	Évolution du programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique 2023 : école maternelle d'Exireuil
15 juin	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Louin, Secondigny, La Forêt-sur-Sèvre, Nanteuil, Louzy
23, 27 juin	Évolution du programme audit énergétique : siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ; gymnase, école de Clessé ; école et site scolaire de Thouars ; écoles de Secondigny : Parthenay, Louzy, Cerizay ; salles omnisport Léo Lagrange, Rabouant de Cerizay ; école, salle Griotte, centre technique, résidence du Bocage de Cerizay ; école maternelle, primaire, restaurant scolaire d'Assais-les-Jumeaux
7, 20 juillet	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Saivres, Prailles-La Couarde, Communauté de Communes Val-de-Gâtine, St Pompain, Chenay, St Jacques-de-Thouars, Mauléon, Plaine d'Argenson, Bessines, Amailloux, St Rémy, Louin, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUEAutorisation de la réalisation d'audits énergétiques sur les communes et communautés de communes de :

30 janvier	Évolution du programme de soutien à l'investissement : école de Ste Néomaye
8 février	Évolution du programme audit énergétique : gymnase de Celles-sur-Belle, St Symphorien ; groupe scolaire de St Symphorien, salle omnisport de Mauléon, complexe sportif de Courlay, salle polyvalente de Pompaire, école maternelle de Périgné ; mairie, salle des fêtes, écoles de Fontivillié
16 février	Évolution du programme d'action à gain rapide : école de Nanteuil, groupe et cantine scolaire de St Jean-de-Thouars
28 février	Évolution du programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique 2023 : espace Carmin de Clessé
7, 14 mars	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Aiffres, Azay-le-Brûlé, Boismé, Fenioux, St Jean-de-Thouars, St Maixent l'École, Soudan, Nanteuil
22 mars	Évolution du programme audit énergétique : salle omnisport de Combrand, école de Champdeniers, mairie et école de Brûlain, groupe scolaire de Plaine d'Argenson, gymnase de St Varent et L'Absie
13 avril	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Beauvoir-sur-Niort, Marcillé, St Léger-de-Montbrun
10, 26 mai	Évolution du programme à gain rapide 2023 : Le Pin, Pompaire, St Amand-sur-Sèvre, St Martin-de-St-Maixent, Ste Verge, Sciecq, Communauté de Communes Mellois-en-Poitou, Plaine-et-Vallées, St Marc-la-Lande, St Rémy
24 mai	Évolution du programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique 2023 : école maternelle d'Exireuil
15 juin	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Louin, Secondigny, La Forêt-sur-Sèvre, Nanteuil, Louzy
23, 27 juin	Évolution du programme audit énergétique : siège administratif de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ; gymnase, école de Clessé ; école et site scolaire de Thouars ; écoles de Secondigny : Parthenay, Louzy, Cerizay ; salles omnisport Léo Lagrange, Rabouant de Cerizay ; école, salle Griotte, centre technique, résidence du Bocage de Cerizay ; école maternelle, primaire, restaurant scolaire d'Assais-les-Jumeaux
7, 20 juillet	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Saivres, Prailles-La Couarde, Communauté de Communes Val-de-Gâtine, St Pompain, Chenay, St Jacques-de-Thouars, Mauléon, Plaine d'Argenson, Bessines, Amailloux, St Rémy, Louin, Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
10, 13, 17, 26 juillet	Évolution du programme audit énergétique : école maternelle et primaire, restaurant scolaire d'Assais- les-Jumeaux ; halle des sports de St Jean-de-Thouars, salle omnisport de St Léger-de-Montbrun, école de Beauvoir-sur-Niort, école de St Exupéry de Chauray, école de Melle ; écuries du Château, mairie, annexe, bâtiment Pôle Les Maligrettes de Thouars ; école, cantine de Vallans, salle de sport et école de Prahecq, école de St Gelais
10, 12, 18 juille 1	Évolution du programme transition énergétique 2023 : espace Carmin de Clessé, salle du Clos de l'Abbaye d'Airvault, mairie de St Jouin-de-Marnes ; salle des fêtes : Neuvy Bouin, Doux, Salles école primaire d'Exireuil, salle du Carrillon de Sciecq, bibliothèque de St Pardoux-Soutiers, salle d'activité du Temple d'Augé ; mairie, annexe de Saivres ; école d'Aiffres, salle des fêtes de St Loup Lamairé, école Paul Bert de Thouars, école de la Chapelle-Bâton ; salle, gîtes de Chef Boutonne, divers bâtiments de l'Absie, logements d'Amailloux, club house d'Argentonnay, piscine d'Airvault, restaurant le Courlis de Courlay, MAM de Largeasse ; Château, mairie de Ménigoute, halte vélo de Nueil-les-Aubiers ; logement, commerce de Rom ; mairie de Secondigné-sur-Belle, divers de Soudan, espace Capucins de Thouars
13, 27 juillet	Évolution du programme de soutien à l'investissement pour les travaux de rénovation énergétique 2024 : bâtiment siège de la Communauté de Communes Val-de-Gâtine, l'lle au Renard de Mauléon
24, 25 août	Évolution du programme transition énergétique 2023 : salle des fêtes d'Avon, cabinet médical de Coulonges-sur-l'Autize, Tribunal de Parthenay, logement de Séligné, salle des fêtes de Villiers-en- Plaine, Maison France Services d'Argentonnay
14 septembre	Évolution du programme transition énergétique 2023 : club House de Chiché
22 septembre	Évolution du programme audit énergétique : bâtiment siège CCAS, théâtre, salle des fêtes de Thouars ; école primaire de Ste Radegonde ; bâtiment mairie, annexe de Missé ; salle polyvalente Le Pin, salle polyvalente-mairie de Chérigné ; ancienne école, salle des fêtes de Genneton ; école de Surin
25 septembre	Évolution du programme action à gain rapide 2023 : Limalonges, Melle, Melleran, Echiré, St Généroux

11 octobre	Évolution du programme transition énergétique 2023 : siège social de la Communauté de Communes Haut-Val-de-Sèvre
16 octobre	Évolution du programme d'action à gain rapide 2023 : Hôtel des communes de la Communauté de Communes du Thouarsais ; mairie, école de St Christophe-sur-Roc ; école de Thouars, bâtiments communaux de Vallans
24 octobre	Évolution du programme audit énergétique 2023 : crèche de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
9, 10 novembre	Évolution du programme d'étude de faisabilité des projets d'autoconsommation 2023 : parking centre aquatique de la Communauté de Commune Haut-Val-de-Sèvre ; salle des fêtes, mairie, logement de Ste Soline ; toiture du complexe sportif de St Symphorien
22, 23 novembre	Évolution du programme audit énergétique 2023 : marché bestiaux de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine, gymnase de Chef Boutonne, boulangerie d'Assais-les-Jumeaux ; mairie, maison médicale de Châtillon-sur-Thouet, école de St Christophe-sur-Roc
23 novembre	Évolution du programme d'actions à gain rapide pour la sobriété et la maîtrise des consommations d'énergie 2023 : écoles Pérochon-Proust Chaumette de St Maixent l'Ecole
27 novembre	Évolution du programme transition énergétique 2023 : salle de sport de Boismé, Chauray, ateliers de Louzy et Mothe-St-Héray, école de Prahecq
6, 14 décembre	Évolution du programme d'action à gain rapide 2023 : foyer de Luché Thouarsais, école d'Amuré
14 décembre	Évolution du programme d'étude de faisabilité des projets d'autoconsommation 2023 : école d'Airvault et programme transition énergétique 2023 : boulangerie de St Symphorien
20 décembre	Évolution du programme audit énergétique 2023 : groupe scolaire de Ste Verge, château de Villiers-en- Plaine

ENVELOPPES DE TRAVAUX CONCERNANT L'ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES DE TRAVAUX

3, 9; 26 janvier / 3, 13 février / 3, 7, 9, 20, 27 mars / 4, 28 avril / 4, 5, 15, 26 mai / 4 juillet / 1er, 16, 25, 28 août / 4, 11 septembre / 5, 20, 24 octobre / 8, 23, 30 novembre / 15, 18 décembre	Évolution du programme raccordement 2023
12 janvier	Évolution des programmes : éclairage public 2022, effacement 2019-2020, sécurisation relance 2021
12 janvier / 9 février / 9 mars / 4 avril / 11 mai / 13 juin / 4 juillet / 22 août / 26 septembre / 14, 30 novembre	Évolution du programme éclairage public 2023
12 janvier / 9 février / 4 avril / 11 mai / 13 juin / 4 juillet / 22 août / 26 septembre / 14, 30 novembre	Évolution du programme mandat communal 2023
12 janvier / 11 mai / 4 juillet	Évolution du programme effacement 2021
12 janvier /11 mai / 22 août	Évolution du programme renforcement 2020
12 janvier / 11 mai / 4 juillet	Évolution du programme renforcement 2021
12 janvier / 9 février / 9 mars / 11 mai / 4 juillet / 29 septembre / 14 novembre	Évolution du programme renforcement 2022
12 janvier / 9 février / 9 mars / 4 avril / 11 mai / 13 juin / 4 juillet / 22 août / 26 septembre / 14, 30 novembre	Évolution du programme renforcement 2023
12 janvier / 4 juillet / 26 septembre	Évolution du programme sécurisation 2021
12 janvier / 9 mars / 4 juillet / 26 septembre / 14 novembre	Évolution du programme sécurisation 2022

12 janvier / 9 février / 9 mars / 11 mai / 13 juin / 4 juillet / 26 septembre / 14 novembre	Évolution du programme sécurisation 2023
12 janvier / 11 mai / 4 juillet / 22 août	Évolution du programme séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2020
12 janvier / 4 juillet	Évolution du programme séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2021
12 janvier / 9 février / 9 mars / 11 mai / 4 juillet / 26 septembre / 14 novembre	Évolution du programme séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2022
12 janvier / 9 février / 9 mars / 4 avril / 11 mai / 13 juin / 4 juillet / 22 août / 26 septembre / 30 novembre	Évolution du programme séparation des réseaux d'électricité et d'éclairage public 2023
12 janvier / 9 mars / 4 juillet / 26 septembre / 14 novembre	Évolution du programme opérations coordonnées 2021
12 janvier $/$ 11 mai $/$ 26 septembre $/$ 14 novembre	Évolution du programme opérations coordonnées 2020
12 janvier / 9 février / 9 mars / 4 avril / 11 mai / 4 juillet / 26 septembre / 14 novembre	Évolution du programme opérations coordonnées 2022
12 janvier $/$ 4 avril $/$ 11, 24 mai $/$ 13 juin $/$ 4 juillet $/$ 22 août $/$ 26 septembre $/$ 17 octobre $/$ 14, 30 novembre	Évolution du programme opérations coordonnées 2023
12 janvier / 9 février / 4 avril / 11 mai / 4 juillet / 22 août / 26 septembre / 14 novembre	Évolution du programme effacement 2022
12 janvier $/$ 9 février $/$ 28 mars $/$ 11, 24 mai $/$ 13, 22 juin $/$ 22 août, 26 septembre $/$ 5, 17 octobre $/$ 14, 30 novembre	Évolution du programme effacement 2023
6 février / 26 septembre	Évolution du programme mobilité électrique 2021
6 février / 21 juin / 26 septembre / 30 novembre	Évolution du programme mobilité électrique 2022
9 février / 11 mai / 13 juin / 22 août / 26 septembre / 14 novembre	Évolution du programme intempéries 2022
9 mars	Évolution du programme mandat communal 2023
11 mai	Évolution du programme sécurisation 2020
4 juillet / 30 novembre	Évolution du programme intempéries 2023
4 juillet	Évolution du programme renforcement 2020
22 août	Évolution du programme sécurisation 2023
26 septembre	Évolution des programmes : mobilité électrique, accompagnement des projets structurants 2023
30 novembre	Évolution du programme mobilité électrique 2023

100 ANS AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS

SIÉDS 100° Fédérateur d'énergies depuis 1923

> 14 rue Notre-Dame CS 98 803 79 028 Niort Cedex Tél.: 05 49 32 32 60 www.sieds.fr